

## Information d'ouverture de dossier

Avec ce programme, la personne doit choisir une formation, démontrer, face à l'immigration, qu'elle a les moyens de la payer, faire la preuve qu'elle a les moyens financiers pour vivre au Québec convenablement, souscrire une Assurance Maladie et Hospitalisation au Québec, et avoir ensuite les préalables requis pour la formation choisie. Toutes les formations sont données en français et la personne doit avoir le niveau de français exigé dans sa formation. À ce propos:

Tous les élèves seront soumis à une évaluation de français, sauf s'ils peuvent démontrer qu'ils appartiennent à l'un des deux cas suivants :

- 1- L'élève détient un document officiel qui le rend admissible à la formation professionnelle et qui mentionne le français comme langue d'enseignement pour la majorité de son parcours scolaire;
- 2- L'élève détient un document officiel reconnu par le ministère de l'Immigration qui démontre le niveau de français requis du programme dans lequel il souhaite s'inscrire.

Dans tous les autres cas, les élèves devront obligatoirement consentir à une évaluation de leur niveau de français.

Notre service juridique, moyennant des frais, peuvent vous assister, si nécessaire, en ce qui a trait aux démarches avec l'Immigration.

Nous sommes à votre service.

### 1) Ouverture de dossiers, Demande d'admission et Préalables scolaires

#### À remettre lors de la demande d'inscription

- **Formulaire de demande d'admission dûment rempli et signé par l'élève**
- **Certificat de naissance**
- **Copie du passeport de l'élève certifiée conforme et validée par l'organisme**
- **L'évaluation comparative des études effectuées hors Québec ou les relevés et diplômes du pays d'origine ainsi que les traductions originales ou le test d'équivalence de niveau de scolarité (TENS)**

## Informations supplémentaires

➤ Lettre d'admission conditionnelle et démarches auprès de l'immigration, **s'il y a lieu** :  
À la suite de la réception des demandes d'admission numérisées, si le dossier est conforme, le centre fera parvenir à l'élève par courriel une lettre d'admission conditionnelle (copie conforme à l'organisme) pour qu'il puisse entreprendre les démarches nécessaires afin d'obtenir **les documents obligatoires pour étudier au Québec, soit** :

- **Le certificat d'acceptation du Québec (CAQ)**
- **Le permis d'études**

**L'élève devra s'assurer de fournir le plus rapidement possible ces pièces au centre de formation professionnelle.**

- ▪ Pour faire l'ouverture de son dossier lors de l'inscription et avant le début des cours, l'élève étranger doit fournir les documents suivants :
- Tout autre document d'immigration exigé aux étudiants étrangers en sa possession tel, **certificat d'acceptation du Québec (CAQ), permis d'études.**
- L'élève devra se procurer également le **permis de travail** en prévision des stages.

### Préalables scolaires

Pour étudier dans un programme de DEP ou d'ASP, des préalables scolaires sont exigés par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES). L'élève doit posséder les préalables requis pour le programme choisi. Différentes possibilités s'offrent à lui pour obtenir les préalables scolaires.

#### ▪ Les études comparatives

L'élève peut faire une demande d'évaluation comparative de ses études effectuées hors Québec au Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

N.B- Des frais sont exigés par le MIDI.

## Les relevés et diplômes du pays d'origine

L'élève peut également présenter ses relevés et diplômes de son pays d'origine. Les documents seront acceptés selon l'Annexe 5 du Guide de sanctions du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES). Seulement les **documents certifiés conformes** seront acceptés ainsi que les

**Traductions originales.**

## Le AENS (Attestation d'études niveau secondaire)

L'élève peut aussi faire le test d'équivalence de niveau de scolarité (TENS). Ce test donne l'équivalence d'une 5e secondaire au Québec.

Pour s'inscrire à ce test, l'élève doit posséder soit un certificat d'acceptation du Québec, un permis d'études ou un permis de travail. Des frais sont exigés et un délai est à prévoir pour faire la passation du test.

## 2) Documents obligatoires pour étudier au Québec

### À remettre avant le début des cours :

- Le certificat d'acceptation du Québec (CAQ) de niveau secondaire professionnel
- Le permis d'études de niveau secondaire professionnel.

### **À remettre dans un délai de 90 jours après le début des cours :**

- Le permis de travail pour les stages-COOP (sauf pour les formations en alternance : il doit être remis au début de la formation).

## Informations supplémentaires

### Comment obtenir les documents obligatoires pour étudier au Québec?

➤ **Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) de niveau secondaire professionnel**

Pour obtenir son certificat d'acceptation du Québec (CAQ), l'élève doit se rendre sur le site d'Immigration Québec à l'adresse suivante :

<https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/index.html>

La demande se fait directement **en ligne**. Vous retrouverez sur le site les informations relatives au délai de traitement ainsi que les frais exigés par le Ministère.

➤ **Permis d'études de niveau secondaire professionnel**

Après l'obtention de son certificat d'acceptation du Québec (CAQ), l'élève devra contacter Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) pour obtenir le **permis d'études** et le **permis de travail pour les stages-COOP**.

Pour le **permis d'études**, la demande se fait à l'adresse suivante :

<http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/etudiant.asp>

La demande se fait directement **en ligne**. Vous retrouverez sur le site les informations relatives au délai de traitement ainsi que les frais exigés par le Ministère.

➤ **Permis de travail pour les stages-COOP**

Pour le permis de travail pour les stages-COOP, la demande se fait à l'adresse suivante :

<http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/travailler-coop.asp>

La demande se fait directement **en ligne**. Vous retrouverez sur le site les informations relatives au délai de traitement. Des frais seront exigés par le Ministère pour obtenir un permis ouvert ou un permis au nom du centre de formation professionnelle concerné.

### **3) Preuve d'Assurance obligatoire pour des études au Québec**

#### **À remettre avant le début des cours :**

- Une copie de la police d'assurance qui couvre la durée totale de la formation, incluant les stages. Après réception de cette preuve, l'élève a l'obligation de maintenir actives les protections exigées en vigueur.

#### **Informations supplémentaires :**

- L'élève étranger qui veut suivre un programme de formation au Québec doit posséder obligatoirement une preuve d'assurance maladie et hospitalisation au Québec.

#### **COMPAGNIES D'ASSURANCE POSSIBLES :**

- Allianz : [www.allianz.fr/assurances-particuliers/](http://www.allianz.fr/assurances-particuliers/)
- CROIX BLEUE: <http://qc.croixbleue.ca/>
- Sun Life: [www.sunlife.ca/ca/Insurance/Health+insurance/Personal+health+insurance](http://www.sunlife.ca/ca/Insurance/Health+insurance/Personal+health+insurance)
- Groupe Conseil Amar Gouin inc.: <http://www.assurancevisiteurs.ca>
- Desjardins: [www.desjardinsassurancesgenerales.com](http://www.desjardinsassurancesgenerales.com)